

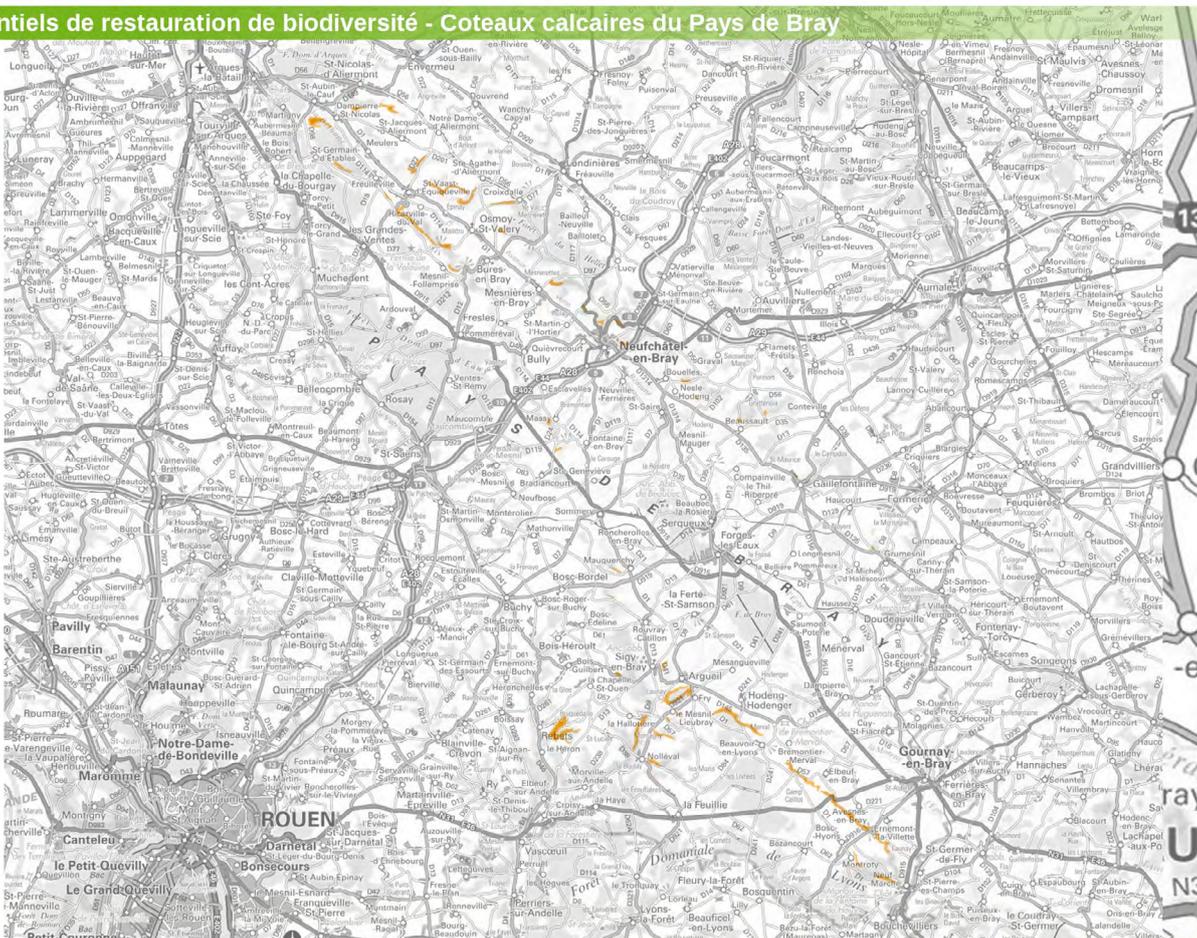
Coteaux calcaires du Pays de Bray

Secteurs potentiels de restauration de biodiversité - Coteaux calcaires du Pays de Bray



Identifiant du secteur : 76-5

 Secteur potentiel de restauration de la biodiversité



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Localisation

Département : Seine-Maritime

E.P.C.I. : CC Inter-Caux-Vexin, CC de Londinières, CC Falaises du Talou, CC Terroir de Caux, CC Communauté Bray-Eawy, CC des Quatre Rivières

Communes : Argueil, Rebets, Avesnes-en-Bray, Ricarville-du-Val, Beaussault, Saint-Aubin-le-Cauf, Beauvoir-en-Lyons, Saint-Germain-d'Étables, Bremon-tier-Merval, Saint-Jacques-d'Aliermont, Bures-en-Bray, Saint-Martin-l'Hortier, Croixdalle, Saint-Nicolas-d'Aliermont, Dampierre-Saint-Nicolas, Saint-Vaast-Equiqueville, Elbeuf-en-Bray, Sainte-Agathe-d'Aliermont, Envermeu, Sigy-en-Bray, Ernemont-la-Villette, Fontaine-en-Bray, Freulleville, Fry, Gaillefontaine, Grumesnil, Hodeng-Hodenger, La Chapelle-Saint-Ouen, La Feuillie, La Hallotière, Le Héron, Le Mesnil-Lieubray, Massy, Mauquenchy, Mesnières-en-Bray, Mesnil-Follemprie, Montroty, Nesle-Hodeng, Neuf-Marché, Neufchâtel-en-Bray, Nollevall, Notre-Dame-d'Aliermont, Osmoy-Saint-Valéry

Statuts de propriété

- ▶ Propriété privée, propriété du département 76, propriété communale, propriété de l'Etat

Milieux principaux

Milieux ouverts calcicoles : pelouses sèches et pelouses piquetées de Genévriers communs, Bois calcicoles

Mesures de protection/gestion connues

- ▶ Natura 2000 - Zone Spéciale de Conservation (directive Habitats)
- ▶ Espace Naturel Sensible
- ▶ Forêt domaniale (gestion ONF)
- ▶ Gestion de certaines parcelles par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie
- ▶ ZNIEFF de type 2
- ▶ ZNIEFF de type 1
- ▶ Secteur concerné par tout ou partie de corridor écologique identifié



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
NORMANDIE

Enjeux principaux

Autrefois pâturés, les coteaux calcaires se sont progressivement reboisés, depuis les débuts du XX^e siècle, parallèlement aux mutations vécues par le monde agricole.

Reconnues pour leur valeur paysagère, les pelouses des coteaux calcaires présentent aussi une extraordinaire variété botanique, entomologique et ornithologique.

Ces pelouses calcicoles sont menacées par l'enfrichement progressif, préjudiciables à la préservation de la biodiversité des pelouses. Les pelouses peu pentues peuvent être menacées par des pratiques agricoles intensives (surpâturage, fertilisation ou labours).

Exemples d'actions pouvant être envisagées

- ▶ maintenir les milieux ouverts par pâturage extensif, fauche tardive et débroussaillage sélectif
- ▶ maintenir une mosaïque de milieux ouverts et de broussailles
- ▶ maintenir les populations de Genévrier commun
- ▶ éliminer les espèces exotiques envahissantes
- ▶ canaliser la fréquentation du public

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex 1

Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Principales espèces rares et/ou protégées

De nombreuses espèces sont présentes sur ces coteaux :

Flore

la Céphalanthère à longues feuilles, la Spiranthe d'automne, l'Asperge des bois, l'Ophrys bourdon, la Chlore perfoliée, la Gentianelle d'Allemagne, la Brize intermédiaire, le Genêt des teinturiers



Gentianelle d'Allemagne
(*Gentianella campestris*)



Ophrys bourdon
(*Ophrys fuciflora*)

Faune

C'est principalement parmi les insectes que l'on retrouve les espèces les plus remarquables : le Damier de la Succise, papillon du nord ouest de la France, dont la chenille se nourrit de la Succise des près, plante de lisières de bois

Plusieurs d'entre elles fonctionnent en « métapopulation » : il s'agit d'espèces inféodées à un milieu spécifique, dont la population globale ne peut se maintenir qu'en plusieurs petits groupes proches les uns des autres où les échanges entre individus sont réguliers, assurant ainsi un brassage génétique indispensable à la survie de l'espèce.

Cette particularité, propre aux papillons par exemple, impose non seulement de préserver le plus grand nombre possible de pelouses calcicoles, mais aussi de maintenir des corridors de déplacements entre elles. C'est pourquoi la préservation des coteaux calcaires à l'échelle d'une vallée, comme la vallée de la Seine ou la vallée de l'Yère, doit être accompagnée de celle des plateaux, faisant ainsi le lien entre ces populations isolées.